

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens

Date : 3 février 2022

Référence : arrêté du 1^{er} février 2022 paru au Journal Officiel du 2 février 2022

Délivrance et facturation des masques Application à compter du 3 février 2022

Masques chirurgicaux hors stock état

Bénéficiaires des masques chirurgicaux	Justificatif à présenter pour la délivrance	Indemnité de délivrance	Tarif unitaire du masque
Personnes atteintes de la covid-19	E-mail de l'assurance Maladie, cet e-mail valant prescription Ou : sms de l'Assurance Maladie, ce sms valant prescription Ou : présentation du résultat positif du test	1 € HT pour une délivrance de 30 masques	0,10 € HT le masque
Personnes considérées comme vulnérables et présentant un risque de développer une forme grave de covid-19	Prescription médicale	1 € HT pour une délivrance de 50 masques pour cinq semaines	
Personnes identifiées comme cas contact dans la base de la Caisse nationale de l'assurance maladie	Identification comme un cas contact dans le traitement de la Caisse nationale de l'assurance maladie dénommé Contact covid, cette identification valant prescription médicale	1 € HT pour une délivrance de 30 masques	
Accueillants familiaux et salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie	Attestation transmise par l'URSSAF	1 € HT pour une délivrance de 50 masques pour cinq semaines	0,10 € HT le masque

Masques FFP2 hors stock état (norme EN 149 : 2001+A1 :2009)

Bénéficiaires des masques de type FFP2	Justificatif à présenter pour la délivrance	Indemnité de délivrance	Tarif unitaire du masque
Personnes à risque de formes graves du Covid-19 et immunodéprimées, pour lesquelles la vaccination n'induit pas la production et le maintien d'un titre d'anticorps à un niveau suffisant pour assurer une protection suffisante ou chez lesquelles une maladie ou un traitement entraîne une baisse rapide du niveau des anticorps en capacité de supporter le port de ce type de masque pendant plusieurs heures et pour un usage quotidien.	Prescription médicale	1 € HT pour une délivrance de 20 masques pour deux semaines ou pour une délivrance de 50 masques pour cinq semaines	0,40 € HT le masque



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé